



[www.aisne.fr](http://www.aisne.fr)

**Direction des Affaires Juridiques et Administratives**

**Secrétariat Général**

Délégation à la Protection des Données

Tél. 03.23.24.60.47

**Affaire suivie par : la PRADA**

[prada@aisne.fr](mailto:prada@aisne.fr)

Madame Levain Noémie

La Quadrature du Net

Par mail à l'adresse

[dada+request-44491-9958a8d3@madada.fr](mailto:dada+request-44491-9958a8d3@madada.fr)

À Laon, le 31 août 2023

**Objet : Réponse à votre saisine en date du 04 août 2023**

Madame,

Vous avez adressé une demande de communication de documents administratifs auprès du Conseil départemental de l'Aisne.

En particulier, vous avez requis les documents suivants :

- 1) Le registre des activités de traitement de votre administration tel que prévu par l'article 30 du RGPD.
- 2) L'inventaire des principaux traitements algorithmiques mis en œuvre par votre administration tel que prévu par l'article L312-1-3 du CRPA.

Concernant le document demandé au 1), vous le trouverez publié en ligne sur notre site institutionnel à l'adresse suivante :

<https://aisne.com/sites/default/files/2023-08/Registre-des-traitements-082023.pdf>

Conformément aux articles L311-5 et L311-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), certaines mentions couvertes par un secret ont été occultées ou disjointes du document. En particulier, le registre communiqué ne comporte aucun traitement relatif à la sécurité de notre système d'information, ni aucune information de cette nature sur chacun des traitements. Pour votre complète information, les fiches de traitements en cours de cartographie ne sont pas achevées et donc non communiquées, en respect de l'article L311-2 alinéa 1 du CRPA.

Au Conseil départemental de l'Aisne, nous ne détenons pas d'inventaire des principaux traitements algorithmiques comme demandé au 2), et par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer ce document.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.